

Envoi par courrier et par télécopieur : 514 288-0753

Québec, le 15 octobre 2010

Madame Johanne Lamanque, directrice générale  
Bureau d'assurances du Canada  
800, Place-Victoria, bureau 2410  
C.P. 336, succ. Tour de la Bourse  
Montréal (QC) H4Z 0A2

**Objet : Demande d'information**

Madame la Directrice générale,

Le 31 août dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement une commission d'enquête et d'audience publique portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue dans la semaine du 4 au 7 octobre et les 12 et 13 octobre derniers à Saint-Hyacinthe, la commission chargée de l'étude de ce dossier, souhaite obtenir de votre organisation de la documentation en français et en anglais expliquant les conditions de couverture d'assurance protection contre les dommages pour les propriétaires et locataires résidentiels demeurant à proximité (entre 100 et 1 000 m) d'installations d'extraction (puits forés dans la roche) et de traitement du gaz naturel en cas d'incendie ou d'explosion en provenance de ces installations. Plus particulièrement, la commission désire savoir si les résidences situées à proximité de telles installations à travers le Canada, et notamment dans l'Ouest canadien, ont plus de difficultés à être assurées ou si les primes d'assurance sont plus élevées.

La commission souhaite grandement recevoir les réponses le plus tôt possible compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission, au numéro de téléphone 1 800 463-4732, poste 423.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre Fortin  
Président de la commission